

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 612

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 25 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est superfétatoire de parler de progressivité dans l'acquisition des connaissances.